



association
pour la voix
étudiante
au québec

**Assemblée des membres
Chicoutimi, les 26 et 27 septembre 2015**

Procès-Verbal pour le 26 septembre 2015

Présidence et secrétariat d'assemblée

Présidence d'assemblée
Secrétariat d'assemblée

Jimmy Lemieux
Carl Parent et Georgette Pelletier

1. Procédures d'ouverture

Le quorum est constaté par le MAGE-UQAC.

1.1. Sur proposition de MAGE-UQAC, appuyée par AGEUQTR,

Il est résolu que soit nommé Jimmy Lemieux comme animateur de la rencontre actuelle et Carl Parent et Georgette (Géo) Pelletier comme secrétaires d'assemblée.

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-09-26_01 adoptée à l'unanimité

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2.1. Sur proposition de ADEESE, appuyée par MAGE-UQAC

Il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié :

1. *Procédures d'ouverture*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. *Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière rencontre*
4. *Tour de table*
5. *Création d'OBNL*
6. *Embauche des coordonnatrices et des coordonnateurs*
7. *Règlements généraux*
8. *Règlements électoraux*
9. *Affaires financières*
10. *Fixation de la cotisation*
11. *Plan de communication*
12. *Affaires nouvelles*
13. *Prochaine rencontre*
14. *Varia*
15. *Levée de l'assemblée*

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-09-26_02 adoptée à l'unanimité

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière rencontre

3.1. Sur proposition de REMDUS, appuyée par AGECAR

Il est résolu que le procès-verbal soit mis en dépôt jusqu'à dimanche.

Le vote n'est pas demandé

Adoptée à l'unanimité

3.2. Sur proposition de AGEUQTR

Il est résolu que la mise en dépôt soit jusqu'à la prochaine rencontre.

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-09-26_03 adoptée à l'unanimité

4. Tour de table

Les associations discutent des différents mandats traitant de leur présence en fin de semaine.

5. Création d'OBNL

5.1. Sur proposition de MAGE-UQAC, appuyée par CSU

Il est résolu qu'une rencontre via Skype se tienne pour discuter de la création de l'OBNL et que Médéric Potvin s'occupe du suivi de cette rencontre.

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-09-26_04 adoptée à l'unanimité

5.2. Sur proposition de ADEESE, appuyée par MAGE-UQAC

Il est résolu que Emily Boytick de SSMU, Médéric Potvin et Jean-René Leblanc-Gadoury de l'AGEUQTR soient nommés au futur conseil d'administration de l'AVEQ.

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-09-26_05 adoptée à l'unanimité

6. Embauche des coordonnateurs

6.1. Sur proposition d'AGEUQTR, appuyée par CSU

Il est résolu que ne soit pas reçue en entrevue la personne Awah Félix Goh.

Le vote est demandé

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 4

Résolution CT_2015-09-26_06 adoptée à majorité.

6.2. Sur proposition de MAGE-UQAC, appuyée par l'AGEUQTR

Il est résolu que les coordonnateurs qui seront embauchés ne puissent se présenter sur tout poste rémunéré pour la première année d'existence à l'AVEQ.

Le vote est demandé

Pour : 8

Contre : 1

Abstentions : 2

Résolution CT_2015-09-26_07 adoptée à majorité

6.3. Sur proposition de CSU, appuyée par SSMU

Il est résolu que Médéric Potvin soit embauché à titre de coordonnateur pour l'AVEQ.

Pour : 5

Contre : 3

Abstention : 3

Résolution CT_2015-09-26_08 adoptée à majorité

6.4. Sur proposition de AGEUQTR, appuyée par ADEESE

Il est résolu que le premier mandat de Médéric soit de trouver une personne responsable externe aux exécutifs de toute association étudiante du Québec afin de faire la présentation du projet de l'AVEQ aux associations étudiantes qui pourraient être intéressées.

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-09-26_09 adoptée à l'unanimité

6.5. Sur proposition de CSU, appuyée par SSMU

Il est résolu que soit formé un comité pour soutenir le coordonnateur dans son mandat.

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-09-26_10 adoptée à l'unanimité

7. Règlements généraux

Le président d'assemblée propose que nous procédions aux questions et commentaires page à page. Le document ayant été révisé par l'avocat du CSU, ces derniers apporteront donc de nombreuses propositions de modifications. Toutes les modifications seront adoptées en bloc à la fin de la révision.

- P.1 CSU : propose de faire un seul point avec A et Q et de remplacer textuellement le point D par le point D de l'article 20 alinéa 1.
- P. 2 CSU : retirer la dernière partie des points K et L .
- P.3 CSU : précise que les articles 4 et 5 sont les articles de référence à conserver pour préciser les retraites de parties superflues tout au long du document.
- P. 6 ADEESE : de supprimer le « nous croyons » de 3 C.
- P.7 CSU : que l'article 42 soit modifié au niveau du terme « peut » par « doit ».
- P. 9 REMDUS intervient pour nommer les articles 17 et 18 où la coordonnatrice ou le coordonnateur a le pouvoir entier de modifier le sceau. ADEESE propose que le pouvoir soit donné à l'assemblée des membres.
L'article 19 devrait être précisé par « la ville de Québec ».
- P. 12 CSU : de remplacer le terme « membres des membres » par « déléguée, délégué » et d'ajouter le terme dans les définitions.
ADEESE : d'utiliser le terme « responsable » au lieu de « officière et officier ».
CSU : préciser à l'alinéa 3 le fait que c'est sous-contracté et non pas pour une employée ou un employé régulier.
CSU, article 25 : l'envoyer à toutes les étudiantes et tous les étudiants
CSU : d'ajouter un alinéa 3 à l'article 26 « la cotisation est de X\$ par étudiantes et étudiants qu'elle représente », ajouter à l'alinéa 3 une formulation précisant le montant de la cotisation et l'année de départ.

- P. 14 CSU : d'ajouter à l'article 27 la définition de l'assemblée générale dans les définitions. Et de retirer la dernière phrase en français. Retirer la dernière partie de l'alinéa 1 de l'article 28.
CSU : de préciser l'exception pour les cycles supérieurs à cet endroit (celle proposée en article 91 alinéa 1 point E) et qu'à l'article 30 d'enlever le mot « annuelle ».
MAGEUQAC : de déposer le cahier des instances plutôt que de l'adopter.
- P. 15 CSU : article 31 à l'alinéa 2, d'inscrire « le plus rapidement possible » et d'ajouter un délai maximal de 30 jours.
REMDUS : de retirer le 37.1 A et 37.2 A.
- P. 16 CSU : d'ajouter à l'article 36 l'essence de l'article 61.
AGECAR : d'enlever le mot « adoption » à l'article 34 alinéa 1 point B.
- P. 17 CSU : d'enlever la dernière partie de l'article 38 alinéa 1 point C.
- P. 19 CSU : article alinéa 1, enlever la dernière partie de la phrase.
MAGE-UQAC : l'article 42 alinéa 1, d'ajouter « le conseil d'administration est composé de » et ajouter un avis à l'effet que les titres n'ont pas d'incidence légale.
- P. 20 CSU : de ne pas spécifier à l'article 43 alinéa 6 quel type d'assemblée.
- P. 21 CSU : de modifier l'article 45 alinéa 2 pour que le comité exécutif puisse demander au conseil d'administration de tenir une réunion mais pas le pouvoir de convoquer.
- P. 22 REMDUS : de clarifier l'article 47 alinéa 1 la manière de renoncer à l'avis de convocation avec « par écrit »; de modifier 47 alinéa 2 pour retirer « pendant ou après».
- P. 23 REMDUS : que la présidence et le secrétariat d'assemblée ne soient plus décidés de façon statutaire
CSU : de retirer les articles 52 alinéa 1 point D et 52 alinéa 2 point D.
REMDUS : que l'article 52 alinéa 1 point G doit être modifié.
- P. 27 ADEESE : que l'article 59 alinéa 1 soit modifié pour concorder avec la décision de l'adoption du calendrier.
- P. Article 62 alinéa 1 point A et 62 alinéa 2 pour ajuster conformément aux décisions précédentes afin que le présidium soit choisi par l'assemblée.
Il faut uniformiser l'Appellation du comité exécutif dans la version anglophone.
Retirer « ordinaire » à l'article 74 alinéa 11
Faire concorder les chiffres de l'article 74 alinéa 8
Retirer le bout sur l'exclusion unanime à l'article 81 alinéa 1.
Revoir la formulation et déplacer dans la section générale à l'article 85
Retirer « dans l'ordre de préséance » à l'article 85 alinéa 2
Revoir les alinéas dans la version francophone aux articles 84 alinéa1 et 84 alinéa 2
Il y a redondance, il faut retirer « cycles supérieurs »à l'article 9 alinéa 1 point F
L'article 96 alinéa 3 un peu trop vague, il faudrait en rediscuter demain
Pour ce qui est de l'article 96 alinéa 1, les associations croient que la dissolution devrait être convoquée en assemblée spéciale. Il faut donc ajuster le libellé.

Toutes les modifications précédentes, Résolution CT_2015-09-26_11, sont adoptées à l'unanimité.

7.1. Sur proposition de SSMU,

Il est résolu que la procédure de désaffiliation soit uniformisée pour tous.

Le vote est demandé

Rejetée à majorité

7.2. Sur proposition de CSU, appuyé par SSMU

Il est résolu que soit modifié l'article 42 alinéa 1 pour inclure tous les membres de l'assemblée des membres et une autre administratrice ou un autre administrateur et que les sessions soient ouvertes à tous et qu'un texte soit composé pour spécifier que le conseil d'administration ait seulement le pouvoir de ratifier et faire les vérifications légales.

Le vote est demandé

Pour : 8

Contre : 1

Abstentions : 2

Résolution CT_2015-09-26_12 adoptée à la majorité.

7.3. Sur proposition de ADESSE, appuyée par REMDUS

Il est résolu que le comité soit convoqué deux semaines à l'avance;

Qu'à partir de la création du comité et jusqu'à un maximum de 7 jours avant la tenue de la première rencontre, les associations ayant démontré par écrit soient réputées faisant partie du comité;

Que le quorum soit à 50% plus un pour ce comité.

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-09-26_13 adoptée à l'unanimité

7.4. Sur proposition de ADEESE, appuyée par SSMU

Il est résolu que soit donné le mandat à Médéric de produire différents scénarios d'horaire viable afin de favoriser la participation de tous.

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-09-26_14 adoptée à l'unanimité

7.5. Sur proposition de l'ADEESE,

Il est résolu que l'assemblée soit levée jusqu'à demain à 8h00.

Le vote n'est pas demandé

Adoptée à l'unanimité

L'assemblée est levée pour la soirée.

Procès-Verbal pour le 27 septembre 2015

Présidence et secrétariat d'assemblée

Présidence d'assemblée
Secrétariat d'assemblée

Jimmy Lemieux
Carl Parent et Georgette Pelletier

8. Règlements électoraux

9. Affaires financières

9.1. Sur proposition d'ADEESE, appuyée par AGEUQTR

Il est résolu que le système d'allocation de subsistance soit retenu comme compensation financière pour les membres de l'exécutif de l'AVEQ

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-09-27_15 adoptée à l'unanimité

9.2. Sur proposition d'AGEUQTR, appuyée par AGECAR

Il est résolu que l'allocation de subsistance des membres de l'exécutif de l'AVEQ soit de 23 000\$ par année.

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-09-27_16 adoptée à l'unanimité

9.3. Sur proposition d'AGEUQAR, appuyée par ADEESE

Il est résolu d'actualiser l'allocation de subsistance des membres de l'exécutif de l'AVEQ en fonction de l'indice du prix à la consommation, et ce, au début de chaque année financière.

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-09-27_17 adoptée à unanimité

9.4. Sur proposition de MAGE-UQAC, appuyée par AGEUQAT

Il est résolu d'actualiser les salaires des salariées et salariés de l'AVEQ en fonction de l'indice du prix à la consommation, et ce, au début de chaque année financière.

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-09-27_18 adoptée à unanimité

9.5. Sur proposition de REMDUS et appuyé par CSU :

Il est résolu que la version finale des règlements généraux de l'AVEQ soit soumise à une vérification juridique auprès d'avocates et d'avocats externes.

Pour : 4

Contre : 4

Abstention : 3

Rejetée à majorité.

9.6. Sur proposition de SSMU, appuyée par ADEESE

Il est résolu que SMMU rédige une politique de dons et de prêts pour l'AVEQ qui sera soumise lors de la prochaine rencontre.

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-09-27_19 adoptée à l'unanimité.

10. Fixation de la cotisation

10.1. Sur proposition de ADEESE, appuyée par CSU

Il est résolu que la cotisation de l'AVEQ soit fixée à 3.50\$.

10.1.1. Sur proposition de CSU, appuyée par ADEESE

Il est résolu que soit amendée la résolution en ajoutant « et que cette cotisation soit indexée annuellement à l'indice des prix à la consommation ».

Le vote n'est pas demandé

Adoptée à l'unanimité

Retour sur la proposition

Il est résolu que la cotisation de l'AVEQ soit fixée à 3.50\$ et que cette cotisation soit indexée annuellement à l'indice des prix à la consommation.

Le vote est demandé

Pour : 6

Contre :

2

Abstention : 2

Résolution CT_2015-09-27_20 adoptée à la majorité.

11. Plan de communication

Le point est reporté.

12. Affaires nouvelles

13. Prochaine rencontre

13.1. Sur proposition de SSMU,

Il est résolu que la prochaine rencontre se tienne à McGill 24-25 octobre 2015;

Que l'ordre du jour inclut les points suivants :

- Règlements généraux
- Règlements électoraux
- Règlements référendaires
- Plan d'affiliation
- Plan de communications
- Politiques : dons et prêts, communications, équité et contre l'oppression, redevabilité
- Document de présentation de l'AVEQ pour information auprès des associations étudiantes

- *Suivi de la création de l'OBNL*
- *Affaires financières*

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-09-27_21 adoptée à l'unanimité.

14. Varia

15. Levée de l'assemblée

15.1. Sur proposition de MAGE-UQAC, appuyée par AGEUQTR

Il est résolu que l'assemblée soit levée.

Le vote n'est pas demandé

Adoptée à l'unanimité

L'assemblée est fermée à 12h58.